PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

Monsieur Gérad Denis
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
gerard.denis@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ16

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 octobre à 13 h 30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : Mme Simone Gariépy

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5M8
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
bape.gouv.qc.ca

Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ16

1. Concernant la compensation de l'habitat du chevalier cuivré, en séance, vous affirmiez ne pas avoir « beaucoup de documentation de projets d'envergure qui ont eu des réussites » … « pas beaucoup de documentation de projets de compensation complets, mais on a quand même réussi à planter des herbiers. » (DT2, p. 34 et 35) En réponse à une question de la commission, le MPO a fourni de l'information sur 6 projets de compensation (résumés ci-dessous) pour lesquels les objectifs ont été atteints ou sont en voie de l'être. Le MPO précisait toutefois qu'il était impossible de partager la documentation spécifique à ces projets. Le MELCCFP a-t-il accès aux suivis de ces projets et les a-t-il consultés?

    - Un herbier aquatique submergé et émergent a été aménagé dans le lac Saint-François au tournant des années 2010. La stratégie de plantation adoptée a été de créer des foyers de dissémination visant à ce que la végétation s'étale ensuite naturellement. L'herbier submergé implanté en 2009 et 2010 à une profondeur entre 23 et 54 cm était composé d'élodée du Canada, de potamot crépu et de vallisnérie d'Amérique. (…)

    - Un herbier aquatique submergé composé de vallisnérie d'Amérique, de potamot et de myriophylle blanchissant provenant d'une pépinière a été implanté dans une baie dans le secteur de Sorel-Tracy en 2012. (…)

    - Un projet a été réalisé dans l'archipel des Îles-de-la-Paix. Ce projet a consisté à construire des brise-lames visant à soustraire de l'érosion une portion du littoral de l'archipel des Îles-de-la-Paix et à créer des zones protégées permettant d'améliorer les conditions d'habitat du poisson du lac Saint-Louis. (…)

    - Un herbier aquatique a été aménagé dans la rivière des Prairies au tournant des années 2020. Pour ce faire, quatre boudins de plantes aquatiques immergées composés de vallisnéries (Vallisneria spp.) et de potamots (Potamogetonaceae spp.) ont été installés dans une zone profonde. (..)

    - L'aménagement d'herbiers de vallisnérie a été réalisé dans un secteur à l'ouest du lac Saint-Louis à l'aide de boudins et de gabions. (…)

    - Le dernier projet, situé dans le secteur des îles de Contrecoeur, a été complété à l'été 2026. Ce projet vise directement l'implantation d'herbiers de vallisnérie. (…)

      (DQ14.1, p. 1-3)

2. Toujours sur le thème de la compensation de l'habitat du chevalier cuivré, l'initiateur fait référence à des suivis effectués pour le compte d'entreprises ou

d'entités qui ne divulguent pas ces informations, évoquant des projets autorisés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et de la *Loi sur les pêches.* Les suivis réalisés dans le cadre de projets autorisés en vertu de la LCMVF sont-ils rendus publics?

3. L'utilisation d'huile végétale dans la machinerie circulant à proximité des milieux hydriques constitue-t-elle une bonne pratique du point de vue de la réduction des risques liés à un éventuel déversement accidentel?

4. L'article 9 (2°) du *Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs* (RGNSVA), qui s'applique aux centres d'entreposage et de manutention des sels de voirie, prévoit que « les sels et les abrasifs sont entreposés à l'abri des intempéries. »
    a. Que le site du projet corresponde ou non à la définition d'un centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie, l'entreposage de sels de voirie à l'extérieur vous apparait-il respecter l'esprit de l'article 9 RGNSVA, sachant notamment que la pile serait découverte pour des périodes de 20 à 75 heures lors d'opération de déchargement (DQ1.1, p. 16)?
    a. Compte tenu de la durée de vie anticipée de l'installation et du fait que du sel de déglaçage y serait entreposé à l'année, l'entreposage extérieur sous forme de pile recouverte vous apparait-il représenter les meilleures pratiques afin d'atténuer les risques de dispersion atmosphérique et de lixiviation?

5. Selon QSL, les engrais entreposés dans son entrepôt ne sont pas combustibles, mais en cas d'incendie de l'entrepôt, la chaleur pourrait entraîner la décomposition de certains engrais et l'émission de gaz toxiques. La capacité maximale de l'entrepôt est de 50 000 kg d'engrais variés, dont une quantité maximale de 15 000 kg et 20 000 kg pourrait être un même produit. Dans sa modélisation des conséquences de la combustion des engrais, QSL estime à 30 minutes le temps de décomposition complète de 10 000 kg d'urée, 10 000 kg de phosphate d'ammonium ou 10 000 kg de sulfate d'ammonium (PR5.2, p. 65 PDF).

    a. Est-ce que ces paramètres vous semblent réalistes?

6. De manière générale, comment évaluez-vous le risque technologique lié à la proximité entre le site du projet et celui de Kildair, sachant que le réservoir de produits pétroliers le plus rapproché est localisé à environ 220 m du centre de l'entrepôt de QSL servant à l'entreposage d'engrais?